



1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Mathieu Barbay ouvre la séance à 20 h 16.

M. le Président annonce les démissions de **Mme Sylvie Bonnabry ainsi que de MM. Pascal Bonnabry, Albert Caillat et Bastien Suardet**. Nous sommes maintenant 36 membres et le quorum est à 12. Il annonce ensuite les excusés pour la séance de ce soir. Il excuse également **Mme Ziba Salangros, Municipale**.

M. le Président, souhaite la bienvenue à **Mme Jocelyne Laurent**, journaliste au journal « La Côte ».

Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez procède à l'appel : sur les 36 membres du Conseil Général, 24 sont présents, 10 excusés et 2 absents. Le quorum étant à 12, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président signale une modification de l'OJ : le point 6 devient « Élections au bureau du Conseil ainsi que dans les commissions permanentes ». L'ordre du jour modifié est passé au vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal no 2/2023 du 20 juin 2023

M. le Président remercie **Mme Sanchez** pour la rédaction de ce procès-verbal et signale 2 modifications. Il demande si quelqu'un a des remarques à formuler à celui-ci.

Le PV modifié est soumis au vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité, 3 abstentions.

4. Correspondance éventuelle

M. le Président annonce que, hormis les démissions reçues, il n'a reçu aucun courrier.

5. Assermentation

M. le Président appelle **M. Nicolas Mathis**. Il demande à l'assemblée de se lever et procède à la lecture de l'article 4 du règlement du Conseil Général. **M. Nicolas Mathis** prête serment et est officiellement intégré au Conseil Général de Féchy. Le nombre de Conseillers passe ainsi à 37 conseillers, le quorum est à 13.

6. Élections au bureau du Conseil ainsi que dans les commissions permanentes

M. le Président informe que nous cherchons un 2^e Vice-Président. Il attend des propositions.

M. Pierre Pilloud propose **M. Nicolas Mathis**, qui signale qu'il faut lui laisser le temps d'arriver, il refuse.

M. le Président indique que l'on sait accueillir les nouveaux Conseillers et que ceci n'est pas incompatible.

M. Bernard Genton propose **M. Cédric Lesne** qui accepte, pas d'autres candidats, il est élu tacitement par applaudissements.

Afin de compléter la COGEFIN, nous sommes à la recherche d'un suppléant. **Mme Esther Gaillard** propose **M. Pierre Pilloud** qui accepte. Pas d'autre candidat. Il est élu tacitement et par applaudissements.

Afin de compléter l'AIEP, nous sommes à la recherche d'un suppléant. **M. Gérald Groux**, membre, donne quelques explications. **Mme Alexandra Gaillard** propose **Mme Manon Suardet** qui accepte. Pas d'autre candidat, elle est élue tacitement et par applaudissements.



Pour compléter le SIDERE, nous sommes à la recherche d'un membre. **M. Jacques Morandi** se propose, pas d'autres candidats. Il est élu tacitement et par applaudissements.

Et enfin, nous sommes à la recherche d'un membre pour la commission de recours en matière d'imposition communale. **Mme Manon Suardet** propose **Mme Christine Kaesermann** qui accepte. Pas d'autres candidats, elle est élue tacitement et par applaudissements.

7. **Préavis no 3/2023 portant sur la demande de crédit d'étude pour la rénovation de l'auberge**

M. le Président, passe la parole à **Mme Francine Dupuis, Municipale**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis, ce n'est pas le cas, elle en lit donc les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. Thomas Von Arx**, rapporteur de la COGEFIN qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Bernard Genton**, rapporteur de la Commission ad hoc qui se demande si le planning est bien choisi, mais qui recommande également d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Marcus Rothenbuehler est surpris par le montant, lorsque l'on veut faire une rénovation énergétique très souvent les offres sont gratuites. Il aimerait comprendre comment sont distribués les Frs 80'000.-.

Mme Francine Dupuis, Municipale, dans ce montant il est prévu les honoraires d'architectes, d'électriciens, des techniciens de salles, des acousticiens, ingénieurs et tout ce qui concerne les incendies. Avec ce montant là on arrive dans les Frs 70'000.- et la Municipalité s'est gardé une petite marge pour éviter les mauvaises surprises et devoir revenir vers le Conseil pour demander une rallonge.

M. Willy Kursner abonde à la question de **M. Rothenbuehler**, il lui semble que Frs 80'000.- pour le nombre de spécialistes qui doivent analyser les transformations et les améliorations de ce bâtiment sont un peu légères. Il aimerait savoir si la Municipalité a un coût global approximatif. La facture peut monter très très haut vu la quantité de maîtres d'État qui vont intervenir, surtout lorsque l'on attaque des transformations de ce genre. Il faut approfondir un peu plus le problème.

Mme Francine Dupuis, Municipale, le gros poste ici reste tout ce qui est toiture et fenêtres. Les sols, ont prévu d'être rénovés.

M. Marcus Rothenbuehler trouve que le décalage est juste énorme entre ces postes. Il a compris aujourd'hui qu'il fallait faire une montée pour les personnes handicapées. Donc l'installation d'un lift. Pour ceci vous obtenez un devis gratuit.

Mme Francine Dupuis, Municipale, dans ces honoraires il y a l'architecte pour Frs 20'000.-, il y a un AMO pour Frs 20'000.- et ensuite il y a tous les techniciens qui ont un coût, ce n'est pas gratuit.

M. Willy Kursner, il en vient sur le rapport de la commission ad hoc qui soulevait le problème de la construction du collège. Il s'agit effectivement de deux choses totalement différentes, mais au final il faudra bien payer toutes les factures. Est-ce qu'à ce jour, vous avez pour la construction du collège des coûts qui tiennent par rapport à ce qui a été voté comme crédit ou si vous envisagez des dépassements (déjà avec les taux hypothécaires) et savoir si la conjugaison (il n'est pas contre) de tous les financements. Car d'ici 2 à 3 ans, nous risquons de nous retrouver avec des factures énormes, les taux hypothécaires ne vont pas baisser, il ne pense pas. Il y a un banquier dans les Conseillers qui pourrait peut-être nous renseigner là-dessus. La Commune de Féchy est-elle honnête ? Nous cache-t-elle de bonnes surprises que les caisses se rempliraient de manière juteuse ou si on continue dans notre fonctionnement d'aujourd'hui.



M. Andreas Meyer, Syndic, ici on parle d'un investissement de Frs 80'000.- pour un crédit d'étude et d'analyse pour refaire ce bâtiment. Usuellement, on dit que le crédit d'étude est d'environ 10 % des coûts totaux. Ce bâtiment a été fait en 1976 et il mérite d'être mis à jour. Tous nos bâtiments méritent d'être mis aux normes.

M. Pierre Pilloud, demande quel sera l'impact sur l'aubergiste.

M. Andreas Meyer, Syndic : le nombre est de 0.

Mme Esther Gaillard, vous parlez de redonner de l'attractivité à la grande salle, quelles sont actuellement les réflexions que la Municipalité tient à ses propos. En 1976 le village était différent, il y avait un chœur mixte et d'autres sociétés, il y avait besoin d'une grande salle de cette envergure. Quelles sont vos réflexions à ce sujet ? Si elle a bien compris, vous allez juste rénover à moindres frais ou avez-vous réfléchi à comment faire autrement ?

Mme Francine Dupuis, Municipale, on réfléchit à faire de cette grande salle un lieu également pour notre aubergiste aussi, afin qu'il puisse organiser plus d'événements, des mariages, etc., et que la salle puisse aussi être attractive pour les gens du village.

M. Andreas Meyer, Syndic, cette salle a un certain attrait, si on arrive à l'améliorer un peu, cela permettrait de la rendre encore plus attractive. Il faut savoir que ces salles et il y en a un certain nombre, sont parfois trop petites, trop grandes, mais cette salle est relativement équilibrée. Donc ce serait extrêmement dommage de ne finalement pas avoir d'infrastructure adaptée. La salle doit être modernisée, mais sans exagération. Le but est de mettre à disposition des infrastructures modernes, mais sans aller dans l'exagération.

M. Bernard Genton, vous avez entendu que la commission demandait effectivement que le projet soit raisonnable par rapport aux infrastructures de la grande salle. Pourquoi parce que même dans l'état actuel de cette grande salle, on y a plusieurs fois organisé des spectacles de bien belles tenues. L'année passée, on a eu la Fête des Vignerons de La Côte qui a été un événement sensationnel et qui s'est super bien déroulée dans cette salle. Il est vrai qu'il y a des choses qui méritent d'être rénovées, mais pas trop.

M. Pierre Pilloud, lors de l'utilisation de la salle par des tiers, qui va prendre la responsabilité de régler les éclairages et toute l'installation phonique ?

M. Andreas Meyer, Syndic, cette question a été moult fois soulevée, actuellement, nous avons un système basique. Nous partons de l'idée que ce sont les externes qui amènent leur matériel, les techniciens et autres. Nous nous mettons à disposition le câblage.

M. Willy Kursner, par rapport au restaurateur qui a un bail. Dans ce bail l'exploitation et l'utilisation de la grande salle telle qu'elle est, sont sous la responsabilité de l'aubergiste, mais dans la rénovation et la suite, serait-ce toujours le cas ?

Mme Francine Dupuis, Municipale, il n'y aura aucun changement pour le restaurateur.

M. le Président passe le préavis no 3/2023 au vote à main levée, il est accepté à l'unanimité et 4 abstentions.

8. Communications de la Municipalité

Mme Francine Dupuis, Municipale, fait comme à l'accoutumée un état des lieux du chantier du Collège (cf. annexe [sans les photos]). Elle signale que le chantier n'est toujours pas ouvert au public.

M. Willy Kursner, n'a pas très bien compris la Municipale au début de ses propos. Il aimerait demander si à la reprise du chantier par l'entreprise Perrin s'il y a eu une convention de reprise en tripartie, est-ce qu'il y a une réserve de la part du repreneur Perrin par rapport à des défauts cachés afin qu'il n'y ait pas de surprise à la fin s'il devait y avoir un problème, ce qu'il ne souhaite pas. Le



chantier avance merveilleusement bien. Autant la Municipalité, le Conseil Général et la population ont de la chance. Il regrette que cette entreprise n'ait pas été prise en premier étant donné la différence minime entre les offres.

M. Andreas Meyer Syndic, plusieurs éléments, cette reprise a pu se faire dans des conditions « amiables ». Nous avons pu garder un grand nombre d'éléments de l'entreprise précédente (bétonnières, grues et autres.) A été négocié avec l'entreprise Perrin que les garanties de l'exécution de l'entreprise D'Orlando ont été également reprises. Le travail fait par l'entreprise D'Orlando est d'excellente qualité. Ceci a été vérifié par des ingénieurs. Nous n'avons pas pu engager l'entreprise Perrin, car il s'agit d'un marché public et à partir d'un certain montant, ce sont d'autres règles qui rentrent en jeu. Résultats des courses, nous n'avons pas pu choisir l'entreprise Perrin, nous avons essayé, mais non.

M. Bernard Genton, 2 questions : la première est qu'il est enchanté d'avoir appris qu'il y aurait une solarisation des toits. Par rapport à ceci, a-t-on déjà une idée de chauffage que l'on va installer dans le collège ? Et la deuxième est que dans une entreprise de cette dimension et que l'on a ce genre de vie et de projection financière, il y a toujours une petite part qui est dévolue en compensation écologique, ne serait-ce que l'imperméabilisation du sol. Il pourrait penser à une compensation écologique à posteriori.

M. Andreas Meyer, Syndic, la situation est la suivante : le chauffage existant est aux pellets, les nouveaux bâtiments : pompe à chaleur. Il y a également une partie de jardin écologique qui est prévu (zone entre le parking (béton) et une partie grille-gazon. Il y aura une zone de verdure située côté Jura du parking.

M. Marcus Rothenbuehler, demande s'il est prévu de mettre des spots sur le terrain de sport (pollution lumineuse).

M. Andreas Meyer, cette question a été moult fois posée. La réponse est NON, il n'y aura pas de spots.

M. Pierre Pilloud, aimerait savoir si ce collège va rapporter de l'argent à la Commune de Féchy.

M. Andreas Meyer, Syndic, on doit pouvoir couvrir le côté fonctionnel des installations, les recettes doivent couvrir les dépenses financières pour faire fonctionner l'entreprise. Ce collège doit être économiquement neutre. Une installation comme ça n'est pas un puits de pétrole. C'est un collège intercommunal, il y aura un loyer et celui-ci sera calculé sur les coûts réels de fonctionnement des installations. Nous n'aurons pas de revenus mirobolants qui vont tomber du ciel pour une telle infrastructure.

M. Pierre Pilloud, remercie le Syndic, il se souvient également que l'on avait demandé à l'époque si nous devions faire une salle de gym. L'Assagie avait dit non. Maintenant on doit en faire une. On nous a toujours promis que la construction de ce collège serait bénéficiaire pour la Commune. Il veut bien entendre que les coûts seront à zéro, mais en définitive, ce n'est pas ce que l'on nous a vendu au départ. Et ceci est dommage. Il aimerait bien lors d'un prochain Conseil que l'on ait des chiffres et que l'on nous explique combien il y aura de salles, qu'est-ce que va payer l'État, qu'est-ce que va payer l'Assagie et finalement combien va-t-on gagner ou perdre.

La Municipalité prend note et reviendra lors d'un prochain Conseil sur ce sujet.

9. Propositions individuelles

Assagie

Mme Alexandra Gaillard, en tant que déléguée à l'Assagie, tenait à transmettre quelques informations : le budget de fonctionnement 2024 a été accepté. 2 préavis ont été déposés qui vont donner lieu à un Conseil extraordinaire en novembre : cela concerne la modification des statuts de l'Assagie et le deuxième sur les équipements numériques des classes de l'Assagie. Tout ceci est au stade d'étude. Ils seront bientôt sur le site de l'Assagie.



Sentier de l'Eau Noire

M. Philippe Hahn, se promène régulièrement sur le sentier dans la forêt qui longe l'Eau Noire. Depuis quelques mois maintenant il y a un gros arbre qui est en travers. Il souhaite que le chemin soit dégagé afin que l'on puisse se promener en toute quiétude.

M. Andreas Meyer, ce chemin est privé. Nous ne pouvons rien faire.

M. Jean-Pierre Moret, sait qu'il s'agit d'un gros tronc, mais c'est du domaine privé. Vous pouvez contacter la personne propriétaire pour lui demander s'il a envie ou pas de faire des frais pour dégager ce chemin.

Invitation à la population

M. Marcus Rothenbuehler, en début de Conseil, on a parlé du nombre de membres au sein de notre Conseil. Il fait une proposition : pourquoi ne pas inviter la population surtout au niveau des Cassivettes pour un prochain Conseil pour qu'ils puissent voir comment cela fonctionne et ensuite avoir un apéritif ensemble afin de promouvoir le Conseil ? On peut effectivement le faire de manière individuelle. Il pense que l'on pourrait aller un petit peu plus loin et rentrer dans une action proactive.

M. le Président signale que l'idée est bonne et que l'on va analyser tout ça.

Commission de gestion et finance

M. Pierre Pilloud, aimerait revenir sur une gestion du Conseil. Il y a eu une intervention lors d'un dernier Conseil de **Mme Gaillard** par rapport à la COGEFIN. À l'époque, nous avions une Commission de Gestion et une Commission des Finances. Maintenant, nous avons une COGEFIN qui contrôle autant la gestion que les finances. Il trouve que démocratiquement cela ne tient pas la route. On est juge et partie dans cette Commission. Il aimerait que la Municipalité se penche sur ce problème. On peut effectivement toujours dire qu'il n'y a pas assez de membres dans notre Conseil, mais il trouve que cette Commission devrait être séparée comme cela l'était à l'époque. Il souhaite que la Municipalité présente une critique sur cette situation lors d'un prochain Conseil.

M. le Président signale que le règlement le permet. Mais ce n'est pas la Municipalité qui décide de ceci, mais le Conseil.

Délai pour l'envoi des préavis

Mme Christine Kaesermann signale que le délai entre la réception des préavis et la date de la rencontre avec la Municipalité ainsi que pour la remise des rapports est trop court.

10. Clôture de séance

Prochain Conseil : 12 décembre 2023 à 19 h, suivi du repas.

Élections : 22 octobre, ouverture du bureau de 10 h à 11 h.

Élections : 12 novembre, ouverture du bureau de 10 h à 11 h.

M. le Président remercie l'assemblée et clôt la séance à 21 h 40

Pour le bureau

Le Président

Mathieu Barbay



La Secrétaire

Mireille Sanchez